



Flash ASH 974

Lundi 6 octobre 2014

Déléguée Départementale Carole FRAIMBAUD

tel : 0692 70-38-62

Sommaire :

Actions Référents et ULIS

Elèves en situation de Handicap

EREA

Actions référents et Ulis, c'est parti !

Suite à de nombreuses remontées de terrains sur le plan local comme national le SE-UNSA décide de réagir avec votre participation :

Veuillez suivre les liens suivant votre secteur ->

Référents :

<https://docs.google.com/forms/d/19Tkzw4ITsAHos6QhaNJuHz7d8XAya7741QKxWg8IRDk/viewform>

Ulis : <http://www.se-unsas.org/spip.php?article7175>

Certains collèges ont présentés une motion sur le nombre d'élèves en augmentation dans les ULIS. Vous pouvez vous rapprocher du SE-UNSA pour avoir cette motion.

Élèves en situation de handicap : du nouveau enfin !

En 10 ans, le nombre d'élèves en situation de handicap a augmenté de 107%. 97% des

établissements scolaires accueillent au moins un élève en situation de handicap. Les enseignants ont su, malgré les déficits d'accompagnement institutionnel, absorber ce profond changement.

Aujourd'hui, le ministère nous propose trois modifications qui vont dans le sens d'une amélioration.

Pour en savoir plus, cliquez sur le lien. <http://www.se-unsas.org/spip.php?article7134>

Segpa : ce n'est pas pour tout de suite...

Le ministère nous annonce un report de la présentation d'une circulaire Segpa souhaitant l'intégrer dans la réflexion plus large sur le collège qui devrait débuter au 1^{er} trimestre 2015. Cela répond en partie à notre demande de se donner le temps en particulier de tirer un bilan des expérimentations en cours.

Le ministère a ouvert un groupe de travail sur les Érea

Ce premier GT a montré la nécessité de rédiger une nouvelle circulaire pour une redéfinition et une actualisation des missions des EREA, mais aussi des personnels. A ceci s'ajoutent deux autres questions :

- le pilotage de ces structures
- l'amélioration des liens entre le pédagogique et l'éducatif dans un projet cohérent pour une meilleure réussite des élèves

La poursuite des travaux devrait se dérouler autour de 5 réunions (une par mois) avec pour objectif l'écriture d'une circulaire en février 2015 pour une application dès la rentrée 2015. Ce calendrier apparaît comme très optimiste car les conclusions des travaux sur les EREA (comme sur les SEGPA) sont liées à la mise en place de la réforme du collège, dossier qui n'a pas avancé depuis 2013.

Les réunions du groupe de travail doivent conduire à des éléments de diagnostic partagé et à des propositions d'évolution autour de 5 thèmes de travail retenus :



Flash ASH 974

Lundi 6 octobre 2014

1. L'orientation et le public dans les EREA (en lien avec le groupe de travail SEGPA)
2. Projet d'établissement – projet éducatif- organisation des enseignements
3. SEGPA-LEA, quelles différences, quels liens ?
4. Les missions des personnels et les définitions des organisations réglementaires de service
5. L'insertion professionnelle et la préparation à la sortie des élèves (post CAP)

Elections Professionnelles

La première étape est essentielle et peut être accomplie dès maintenant. En effet lors de cette première étape on choisit **un mot de passe personnel** qui sera indispensable pour participer au vote

1-À partir du 22 septembre

On se connecte à l'espace électeur. <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>

(voir tutoriel – format PDF) [http://www.se-unsas974.org/div/14-](http://www.se-unsas974.org/div/14-15/tuto_elections_pro_2014.pdf)

[15/tuto_elections_pro_2014.pdf](http://www.se-unsas974.org/div/14-15/tuto_elections_pro_2014.pdf)

-saisir l'**adresse de messagerie professionnelle** comme **identifiant**

-créer un **mot de passe électeur** à confirmer ensuite via un lien envoyé sur la messagerie professionnelle

Depuis l'espace électeur, on peut à tout moment :

-consulter les données personnelles

-consulter les scrutins auxquels on est appelé à voter

-vérifier l'inscription aux scrutins correspondant à son corps de fonctionnaire

-modifier le mot de passe électeur (ou en demander un nouveau)

Chaque électeur doit confirmer via la messagerie professionnelle, le mot de passe électeur choisi

ATTENTION : c'est l'adresse mail professionnelle (en xxxx@ac-reunion.fr) qui va servir aux premiers échanges il faut donc y avoir accès (nous contacter en cas de besoin)

SYNDICALISATION 2014-2015

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 180€ donnera une réduction de 120€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 60€.

3 moyens de payer sa cotisation

- par prélèvement automatique : remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement
http://www.se-unsas974.org/contact/adhesion/Bulletin_adhesion_14_15p.pdf

Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.

Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.

Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2012-2013 il est automatiquement reconduit.

- par chèque(s) : remplir le bulletin d'adhésion

- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat:

<http://www.se-unsas.org/spip.php?rubrique182>